

Tout à l'égout

Par **Caroline14000**, le **31/01/2017** à **22:25**

Bonjour

Nous avons acheté un terrain dans le Calvados pendant la construction nous avons fait connaissance d'un voisin qui se situe derrière chez nous dont il est propriétaire d'une maison qui a maintenant quelques années. En discutant avec lui il nous affirme que son tout à l'égout traverse le long de notre terrain (à 3 M tout le le long de son griage) **CHOSÉ QUE NOUS ÉTIONS PAS AU COURANT ET INDIQUER NUL PART** ni sur les plan de cette époque. La société qui nous à vendu le terrain nous assure qu'il n'était pas au courant de se passe de tout à l'égout... nous les avons contacter à plusieurs reprise il nie tout. Nous avons contacte notée notaire qui lui commence les procédure... nous avons besoin de votre aide pour essayer de trouver une solution car nous pouvons même pas pour ll'instant commencer notée jardin ni construire notre mur. En sachant que le voisin refuse de faire des travaux.... En espérant avoir quelques solutions de votre part
Merci caroline

Par **Camille**, le **31/01/2017** à **22:56**

Bonsoir,

Et en bon français, ça donne quoi ?

Petit rappel :

[citation]6) N'oubliez pas que Juristudiant est un forum étudiant. **De ce fait nous ne sommes pas habilités à répondre aux demandes de conseils juridiques personnels.** Les réponses que nos utilisateurs fourniront à de telles questions ne sauraient en rien engager leur responsabilité ou celle des administrateurs et modérateurs du site, **et ne remplaceront jamais les conseils avisés d'un professionnel.** [/citation]

[citation]En sachant que le voisin refuse de faire des travaux.... [/citation]
Des travaux ? Pour quoi faire ? [smile17][smile17][smile17]

Par **Isidore Beautrelet**, le **01/02/2017** à **10:33**

Bonjour

Comme Camille, je rappelle que nous ne sommes pas un forum de conseils juridiques mais un forum étudiant.

Par **Caroline14000**, le **01/02/2017** à **23:19**

Et en bon français ???
Sa donne sa

Par **Camille**, le **02/02/2017** à **00:12**

[citation]Et en bon français ???
Sa donne sa[/citation]
Quoi "sa-sa" ?
[smile17][smile17][smile17]

Par **LouisDD**, le **02/02/2017** à **09:01**

Salut

En bon français ça donne que nous ne pouvons pas vous aider sur des questions semblables.

Le notaire saisi et un avocat sera certainement plus avisé...

Bonne journée

Par **Camille**, le **02/02/2017** à **09:21**

Bonjour,

Encore que, pour autant qu'on arrive à débroussailler le message initial de Caroline14000 - en français "charabiesque" - pour arriver à comprendre son problème, je ne vois pas trop bien ce qu'un notaire pourrait bien venir faire dans cette histoire, un avocat non plus.

Je répète ma question : quels travaux et dans quel but ?

On supposera, bien sûr, que le tout à l'égout n'est pas en rigole à l'air libre ou monté sur des pilotis mais est enterré à une certaine profondeur dans le sol...

D'où la question subsidiaire : où est le problème ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/02/2017** à **12:01**

Bonjour

[citation] Quoi "sa-sa" ? [/citation]

https://www.youtube.com/watch?v=_Wv1jneDPj8[smile31]

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **02/02/2017** à **16:14**

Je suis largué là ...

Par **Caroline14000**, le **02/02/2017** à **17:15**

Je n'en reviens pas de comment l'on peut se faire agresser sur ce forum

Juste pour des fautes de frappe.

Des travaux pour que notre voisin est son tout à légout sur son terrain et non le notre.

Désolé je n'ai pas fait bac +5 mais juste infirmière et nul en orthographe mais à ce que je vois j'ai à faire à des personnes trop prétentieux à mon goût

Par **Caroline14000**, le **02/02/2017** à **17:18**

Aucun effort la camille pour essayer de comprendre

Et sa fait quoi comme étude ??? Mdr

Ben notre notaire il en faut bien un quand on achète un bien ... pardi

Le tout à légout est à 70 cm du sol dans notre terrain à 3M du grillage du voisin

Par **Camille**, le **02/02/2017** à **18:32**

Re-bonjour,

Vous appelez ça des fautes de frappe ?

[smile4]

Par **LouisDD**, le **02/02/2017** à **19:43**

Bonsoir

De toute façon quoique nous en pensions cela importe peu, puisque nous ne sommes pas compétent pour vous répondre. il vous faut un avocat ou votre notaire.

Donc pas la peine d'agresser le staff alors que l'on essaye juste de vous dire comme quoi nous ne sommes pas habilité à vous aider.

Et par pitié faut arrêter avec le cliché de l'étudiant de droit qui prend les gens de haut...

Bonne soirée

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **02/02/2017 à 20:09**

Bon ..

Je ne pense pas que ça va s'arranger cette histoire, je clôture.

Libre à vous d'ouvrir à nouveau le topic si le besoin s'en fait sentir.